



P R E F E T   D U   L O T

## ELECTIONS 2019

### A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

AVIS DE DEPOT DES LISTES ELECTORALES  
DES ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

Ces listes peuvent être consultées par toute personne intéressée :

- . soit à la mairie,
- . soit à la préfecture,
- . soit au siège de la Chambre d'agriculture.

Dans les cinq jours qui suivent l'affichage, les réclamants et les personnes intéressées par les décisions de la commission peuvent saisir le tribunal d'instance compétent. Lorsque le cinquième jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai expire le 1<sup>er</sup> jour ouvrable.

AFFICHE LE

27 M 2018.



*Prière d'afficher dès réception*